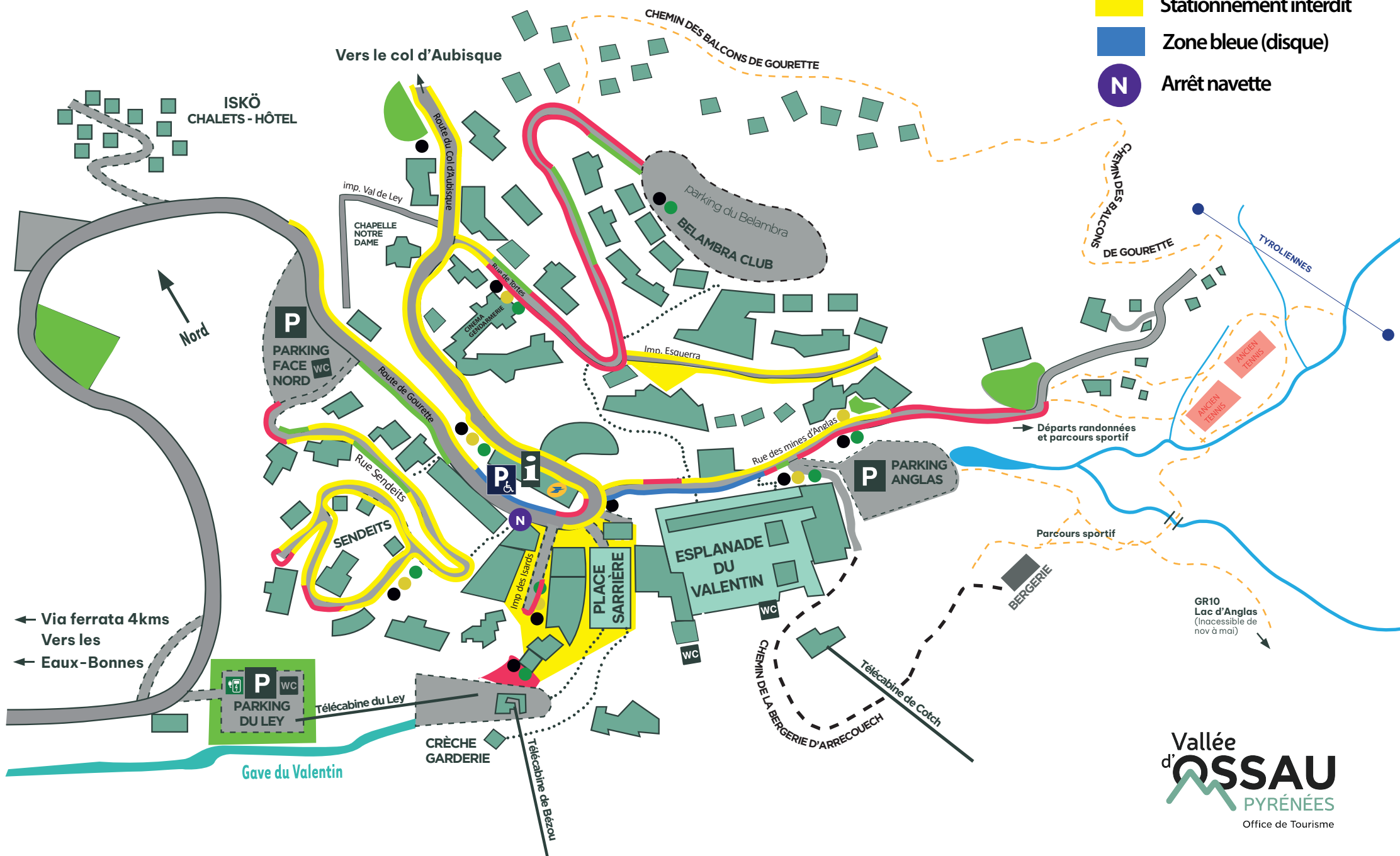


PLAN DE STATIONNEMENT GOURETTE

- Zone de stationnement
- Stationnement gênant
(Amende de 135 euros)
- Stationnement interdit
- Zone bleue (disque)
- N Arrêt navette



STATIONNEMENT GOURETTE

Je viens à la journée



1

Je me gare de préférence sur le parking P1 (départ de la télécabine du Ley).

2

Si le parking P1 est complet, je me gare au parking P2 (Rhune). Une navette me déposera ensuite au Ley.

3

Si je suis garé au Ley, j'utilise la télécabine ou une navette accessible lorsque la télécabine est fermée.

Contactez le +33 (0)7 88 46 60 43.

Je viens en séjour



1

Je dépose mes bagages en station.

2

Je gare ma voiture au parking P1 (départ de la télécabine du Ley).

3

Pour me rendre sur la station, j'utilise la télécabine du Ley ou en soirée une navette.

Contactez le +33 (0)7 88 46 60 43.

Navette gratuite sur demande (voir horaires) par téléphone au :
07 88 46 60 43

Arrêt navette : devant le restaurant le Schuss

Service maintenu même en cas de mauvaise météo

Le parking P1 est éclairé. Ainsi vous pouvez profiter de votre séjour sans vous soucier de votre véhicule.

En cas de chutes de neige, veillez à déneiger régulièrement votre véhicule. Déplacez votre véhicule sur une place de parking déneigée afin de faciliter le travail des services de déneigement.



HORAIRES NAVETTE

HORS VACANCES SCOLAIRES :

- Dimanche > Jeudi : 18h00–22h00
- Vendredi & samedi : 19h00–00h00

VACANCES SCOLAIRES :

- Dimanche > Jeudi : 18h30–00h00
- Vendredi & samedi : 19h00–00h00